



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
et plus particulièrement ceux de la municipalité de Compton

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1) que :

le conseil de la MRC, a adopté lors de sa session ordinaire tenue le 17 février 2021, une résolution annonçant son intention d'exécuter des travaux d'entretien et de stabilisation de berges dans le cours d'eau suivant :

«une portion de la Rivière Coaticook traversant les lots 5 031 085 et 5 031 146, circonscription foncière de Sherbrooke en la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, sur la propriété immatriculée 0010 40 0980» ;

et ce conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et plus particulièrement l'article 852 et l'article 104 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1).

Toutes les personnes intéressées par l'exécution de ces travaux sont invitées à faire parvenir leurs commentaires par écrit avant le 16h00, le 16 mars 2021 à l'adresse suivante : dga@mrcdecoaticook.qc.ca (tenant lieu d'assemblée publique en raison du palier d'alerte maximale (zone rouge). Les membres du Conseil de la MRC, s'ils le jugent à propos pourront lors de la session ordinaire du conseil de la MRC qui se tiendra le 17 mars, **adopter un règlement visant l'exécution desdits travaux.**

Fait à Coaticook (Province de Québec), ce 18 février 2021.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Nancy BILODEAU, OMA
Greffière